

La CCLN se fixe les objectifs suivants:

- * Pouvoir accueillir 2600 habitants nouveaux sur 15 ans, soit environ 175 habitants nouveaux par an
- * Créer les conditions d'accueil de 80 à 90 emplois nouveaux par an sur la période 2005/2020.

Pour cela elle crée les moyens de répondre à une demande de 120 logements par an sur l'aire du SCoT dans le cadre du potentiel constructible existant déjà.

Les moyens à mettre en oeuvre:

- * Favoriser l'implantation des logements nouveaux dans des lieux bien desservis, et pour cela, relancer l'habitat en centre ville et favoriser les opérations en Cœurs de villages (voir ci-contre) ;
- * Offrir de la diversité pour

répondre aux demandes insatisfaites et pour permettre un parcours résidentiel à l'intérieur du territoire (comme la réalisation d'opérations en accession à la propriété à des prix abordables pour les personnes ou ménages réalisant leur première acquisition immobilière ; voir page 12) ;

- * Favoriser la diversité du logement social ;

* Améliorer la qualité des quartiers ayant aujourd'hui une forte concentration de logement social en menant notamment des actions d'amélioration de l'espace public et de l'espace collectif privé ;

- * Mener une politique qualitative à l'égard du logement ;

* Mener une politique foncière sur l'ensemble du territoire qui permette une vision à long terme sur la réalisation d'opérations de logement.

SCoT : Calendrier prévisionnel

1- Diagnostic	
2- Présentation	29 juin 05 - 18 h Bureau communautaire + commission
3- Définition des grandes orientations	
4- Réunions thématiques	6 juillet 2005 - 13 h 30
5- Réunion technique Finalisation du P.A.D.D.	8 septembre 2005 Techniciens + bureau + commission
6- Réunion publique	27 septembre 2005
7- Débat sur les grandes orientations générales Arrêt du P.A.D.D.	Délibération du 24/11/2005
8- Présentation du P.A.D.D. aux partenaires	5 décembre 2005
Délai de 4 mois	
9- Arrêt du projet de SCOT	Délibération mars 2006
Délai de 3 mois	
10- Avis des personnes associées	juin 2006
11- Mise à l'enquête publique	Septembre 2006
12- Délibération pour arrêter le SCOT	Octobre 2006
Délai de 2 mois	
13- SCOT exécutoire donc opposable	Décembre 2006



Plusieurs actions ont déjà été menées, dans le cadre de l'opération

"Coeurs de villages" notamment.

Les dossiers sont aussi en cours d'élaboration pour permettre la création de logements sociaux dans les bourgs.

Opération "Coeurs de villages"

Initié par le Conseil Régional de Bourgogne, l'opération Coeurs de villages a pour but d'améliorer l'attractivité et le développement des centres bourgs. La Région souhaite ainsi encourager la création de logements locatifs dans une perspective de maintien de l'équilibre démographique et économique des territoires ruraux ; elle favorise également la mise en valeur globale et le cadre de vie.

Les bénéficiaires de ces opérations sont les villages de moins de 3500 habitants.

Les aides allouées sont variables en fonction du caractère du projet (réhabilitation, création, ravalement de façade, aménagements d'espaces publics...).

Travaux de rénovation du bourg de St Loup

Le Conseil municipal de St Loup s'étant prononcé favorablement sur la réalisation de travaux pour la rénovation de son bourg et l'inscription de ce projet dans le dispositif régional Coeurs de villages, les travaux ont été engagés dans le cadre de cette opération et se décomposent comme suit :

- * Création d'un logement social dans l'ancienne agence postale

pour un montant estimatif de 40 151,18 € ht

* Réfection de la rue de l'école des filles pour un montant estimatif de 40 000 € ht

* Réfection du mur du cimetière pour un montant estimatif de 30 684 € ht

Ainsi le montant global de l'opération est estimé à 110 835,18 € ht

Subventions Conseil Régional : 29 200 €

Répartis comme suit:

* Pour le Logement à hauteur de 9 040 € dont 6 330 € pour les travaux intérieurs, et 2 710 € pour les travaux extérieurs

* Pour la rue de l'école des filles: 11 400 €

* Pour le mur du cimetière: 8 760 €

Subventions Conseil Général dans le cadre de son soutien à la politique d'aide à la création de logements locatifs publics interviendrait à hauteur de 20% des travaux soit 8 030 €

Enfin, dans le cadre de sa politique de soutien au logement social et aux opérations Coeurs de villages, pour les Communes de moins de 1100 habitants, la Communauté de Communes Loire et Nohain interviendrait pour un montant maximal de 25 000 € afin de participer à l'équilibre de l'opération.